

Démoustication prévue dans le quartier du Pelvoux

La Ville de Colomiers vient d'être informée par l'Agence régionale de santé Occitanie (ARS) d'un **nouveau cas d'arbovirose (virus de la dengue, du chikungunya, Zika...)** dans le secteur du quartier du Pelvoux.

Le périmètre concerne notamment les allées Abdel-Boyer et Pelvoux, la rue Hyacinthe-Dubreuil, une partie du boulevard Marcel-Dassault et de l'Allée du Sidobre.

Après une première étape d'enquête et de sensibilisation sur site par un prestataire spécialisé, l'ARS va faire procéder à une **démoustication dans ce périmètre. La démoustication aura lieu dans la nuit du dimanche 15 au lundi 16 octobre entre 23h et 6h du matin.**

Chaque année, dans le cadre de son plan de prévention et de sensibilisation, la Ville de Colomiers procède à trois traitements anti-larvaires, sur les 18 bassins d'orage et plans d'eau de la commune. Ce traitement est effectué, en mai, juin et septembre. [Cliquez ici pour en savoir plus.](#)

Des interventions ciblées

*"L'intervention consiste en une **pulvérisation d'insecticide par un véhicule depuis la voie publique**, complétée si nécessaire par des interventions ciblées à l'aide d'appareils portatifs dans les espaces extérieurs des propriétés privées et publiques, explique l'ARS. **Les engins de traitement sont très bruyants**. Ce traitement s'applique sur une superficie limitée et la durée théorique est d'une heure. Les produits utilisés sont à base d'un pyréthrianoïde, dûment autorisés pour cette application. Dans certains cas particuliers, les produits utilisés peuvent être des pyréthrines naturelles. Dans tous les cas, **ce sont les mêmes matières actives qui sont présentes dans les produits antimoustiques domestiques disponibles en pharmacie et dans le commerce.**"*

Consignes à respecter

Les riverains concernés par la démoustication sont informés directement par l'ARS, via la diffusion d'un flyer d'information. Ils sont invités à suivre les recommandations ci-après de l'Agence régionale de santé :

- o Rentrer le linge, les jouets des enfants ou les aliments qui se trouveraient à l'extérieur.**
- o Éloigner ou rentrer les animaux et leurs gamelles.**
- o Rester à l'intérieur en fermant les fenêtres.**

o Rincer à l'eau vos mobiliers de jardin et les jeux d'enfants.

o Privilégier les activités à l'intérieur pour les enfants le lendemain du traitement.

o Attendre 3 jours après le traitement pour consommer, après les avoir lavés, les légumes et les fruits du potager.

[Cliquez ici pour télécharger les recommandations complètes de l'ARS.](#)

Votre contact

Dimitri Foltran

Direction de la communication

05 61 15 24 42

dimitri.foltran@mairie-colomiers.fr